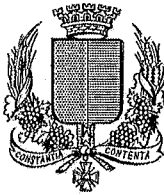


REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE  
VILLE DE THONON-LES-BAINS



Délibération du Conseil Municipal  
de la Ville de Thonon-les-Bains  
Séance du 19 février 2024

CM240219\_030

**CULTURE**

**Musée du Chablais - Prêt d'une œuvre**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf février, le Conseil Municipal convoqué régulièrement le mardi 13 février 2024 s'est réuni Espace de conférences de l'Excelsior, place Henry Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON, Maire

**En exercice : 39**

**Présents : 32**

**Représentés : 7**

**Votants : 39**

**Quorum : atteint**

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

Monsieur Christophe ARMINJON, Monsieur Jean-Claude TERRIER, Madame Katia BACON, Monsieur Gérard BASTIAN, Madame Nicole JAILLET, Monsieur Jean-Pierre FAVRAT, Madame Isabelle PLACE-MARCOZ, Monsieur Jean DORCIER, Madame Cassandra WAINHOUSE, Monsieur Jean-Marc BRECHOTTE, Madame Véronique VULLIEZ, Monsieur Philippe LAHOTTE, Monsieur René GARCIN, Madame Carine DE LA IGLESIA, Monsieur Mustafa GOKTEKIN, Monsieur Michel ELLENA, Monsieur Patrick TISSUT, Madame Sylvie COVAC, Monsieur Joël ANNE, Madame Catherine PERRIN, Monsieur Serge DELSANTE, Monsieur Mickaël MAQUAIRE, Madame Johanna LEROY, Monsieur Osman ATES, Monsieur Richard BAUD, Madame Sophie PARRA D'ANDERT, Monsieur Thomas BARNET, Madame Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur Marc-Antoine GRANDO, Monsieur Franck DALIBARD, Monsieur Arnaud BERAST, Madame Astrid BAUD-ROCHE

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Madame Brigitte MOULIN à Madame Isabelle PLACE-MARCOZ
- Madame Emmanuelle VUATTOUX à Monsieur Jean DORCIER
- Madame Deborah VERDIER à Madame Véronique VULLIEZ
- Madame Laurence BOURGEOIS à Madame Katia BACON
- Monsieur Jean-Baptiste BAUD à Madame Sophie PARRA D'ANDERT
- Monsieur Jean-Louis ESCOFFIER à Madame Astrid BAUD-ROCHE
- Monsieur Quentin DUVOCELLE à Monsieur Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Michel ELLENA.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

CM240219\_030

**CULTURE**

**Musée du Chablais - Prêt d'une œuvre**

Madame WAINHOUSE Huitième Adjointe, en charge des affaires culturelles et des grands évènements, expose :

VU l'article 2 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France donnant comme missions permanentes de rendre leurs collections accessibles au public le plus large et de contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion,

Considérant la demande de prêt de la sculpture de Marguerite Peltzer *Mains en prière* (inv. 1999.1.168 dans les collections du musée du Chablais) par le musée Jenisch à Vevey (Suisse) pour leur prochaine exposition temporaire, consacrée à la symbolique des mains et des gants dans l'histoire de l'art occidental, qui se déroulera du 17 mai au 18 août 2024,

Considérant qu'il convient de participer à la diffusion de la connaissance et au rayonnement de la Ville de Thonon-les-Bains à travers la circulation des œuvres des musées de Thonon-les-Bains,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au prêt, à titre gratuit, de la sculpture *Mains en prière* de Marguerite Peltzer.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

Michel ELLENA

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*